

## CATALOGUE DES PRESTATIONS EXTERNES

N°	Prestation	Délais	Prise d'effet
<b>Normalisation</b>			
1	Elaboration des normes	1 an	A compter de l'expression du besoin d'élaboration en norme
<b>Gestion de la documentation</b>			
2	Vente des normes	3 mois pour les structures ayant besoin de contractualisation et 2 jours pour les achats ordinaires	A compter de la réception de la demande d'achat
3	Prêt et consultation des documents de la bibliothèque	1 jour	A compter de la réception de la demande
<b>Certification</b>			
4	Instruction de demande certification	14 jours	A partir de la date de réception du dossier de certification jusqu'à la signature de la convention/lettre de refus
5	Délivrance de certificat NBF	2 mois	A partir de la date de signature de la convention jusqu'à la délivrance du certificat
<b>Métrologie</b>			
6	Délivrance des constats de vérification	15 jours	Depuis la date de réception de la demande jusqu'à la date de délivrance du constat de vérification
7	Délivrance des agréments	5 mois	A compter de la date de réception de la demande jusqu'à la date de la transmission du rapport de la commission d'examen au Ministre
N°	Prestation	Délais	Prise d'effet

*Avant utilisation d'un document papier, vérifier sa validité*

8	Délivrance des constats de contrôle métrologique des produits préemballés et assimilés	3 jours ouvrés	A compter de la date de démarrage de la mission jusqu'à la date de délivrance du constat de contrôle
9	Délivrance de certificat d'étalonnage	7 jours ouvrés	A compter de la date de réception des équipements au labo jusqu'à la date de disponibilité de certificat
10	Traitement des plaintes en matière de métrologie	3 jours ouvrés	A compter de la date la réception de la plainte jusqu'à la date de réalisation de la mission de contrôle pour l'instruction de la plainte
<b>Surveillance du marché</b>			
11	Délivrance des résultats d'analyse/CNC	3 jours	De la réception de la demande jusqu'à la date de délivrance des RA
12	Délivrance du CNC	3 jours	De la réception de la demande de CNC jusqu'à la délivrance
13	Délivrance de l'AMC	3 mois	A compter de la date de réception de la demande jusqu'à la date de délivrance de l'AMC
14	Traitement des plaintes en matière de contrôle qualité	3 jours max	De la réception de la plainte jusqu'à la date de réalisation de la mission
<b>Promotion de la Qualité</b>			
15	Formation sur les métiers de l'ABNORM	30 jours	De la réception de la demande à la réalisation de la formation
<b>Gérer les ressources financières et le matériel</b>			
16	Paiement des mandats fournisseurs	30 jours	à compter de la réception des dossiers de paiement

*En cas de non-respect des délais ci-dessous, les demandeurs des prestations sont invités à renseigner une fiche réclamation et la transmettre par mail ou en main propre à la responsable qualité conformément à la procédure de gestion des constats, réclamations et actions correctives.*

**Responsable qualité :** GOUNGOUNGA Ginette Cyrille

**Email :** ginette.goungounga@abnorm.gov.bf

*Avant utilisation d'un document papier, vérifier sa validité*



PROCESSUS GERER LE SYSTEME DE  
MANAGEMENT QUALITE

Référence :  
ABNORM/Pp-GSMQ/CAT01

Version : 02

Catalogue des prestations externes

Page : 3 sur 3

**Téléphone fixe** : 00226 25 37 14 43

**Téléphone portable** : 78 14 01 82

Le Directeur Général



**Habraham SOMDA**

*Avant utilisation d'un document papier, vérifier sa validité*

ABNORM/Pp-GSMQ/CAT01/V02